

GE_GERICHTE A/2183/2011 vom 28. September 2011

GE Cour de justice, 2011-09-28, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_2183_2011

FR: GE_GERICHTE A/2183/2011 du 28 septembre 2011

IT: GE_GERICHTE A/2183/2011 del 28 settembre 2011

Volltext

Genève Cour de justice (Cour de droit public) Chambre des assurances sociales 28.09.2011
A/2183/2011

A/2183/2011 ATAS/895/2011 du 28.09.2011 (AVS) , RETIRE RÉPUBLIQUE ET CANTON DE GENÈVE POUVOIR JUDICIAIRE A/2183/2011 ATAS/895/2011 COUR DE JUSTICE Chambre des assurances sociales Arrêt du 28 septembre 2011 5 ème Chambre En la cause Monsieur M _____, domicilié c/o M _____, à Meinier, représenté par FIDUCIAIRE MANDEMENT SA Madame N _____ recourant contre CAISSE CANTONALE GENEVOISE DE COMPENSATION, domicilié 54, route de Chêne;Case postale, 1211 Genève 6 intimé Vu la décision sur opposition du 30 juin 2011 de la CAISSE CANTONALE GENEVOISE DE COMPENSATION ; Vu le recours du 18 juillet 2011 de Monsieur M _____, par l'intermédiaire de son conseil ; Vu la réponse au recours du 31 août 2011 de l'intimée ; Vu le courrier du 14 septembre 2011 du recourant, par lequel il retire son recours ; Qu'il convient d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle. PAR CES MOTIFS, LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES : Prend acte du retrait du recours. Raye la cause du rôle. La greffière Diana ZIERI La Présidente : Maya CRAMER Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.